

## **Réunion du Comité Syndical du 28 Septembre 2017**

Convoqué le vingt septembre deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa quatre-vingtième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **82<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Roland BLANCHET  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Serge CHARLEMAGNE  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Cyril CINEUX  
Madame Caroline COPINEAU  
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Martine FAUCHER  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Roger GARDES  
Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
Monsieur Michel LACROIX  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Christian MÉLIS  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Madame Chantal MOULIN  
Madame Françoise NOUHEN  
Monsieur Bertrand PASCUTO  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Yves PRADIER  
Monsieur Michel PROSLIER  
Monsieur Gilles VOLDOIRE  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Anne-Karine QUEMENER

À Monsieur Pierre PÉCOUL  
À Monsieur Christian MÉLIS  
À Monsieur Roland BLANCHET  
À Monsieur Yves LIGIER  
À Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
À Monsieur Jean-Marc MORVAN  
À Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Étaient excusés / absents :**

Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Pascale AMEIL  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Mohand HAMOUMOU

Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Gilles PETEL  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Catherine QUEINNEC  
Madame Anne-Karine QUEMENER  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Guillaume VIMONT

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

## Indemnités des élus du PETR Le Grand Clermont

Vu les articles L. 5211-11, L.5211-12, R.5212-1, R.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le décret 2017-85 du 28/01/2017 ;  
Vu le procès-verbal d'élections de la séance du 01/06/2017 constatant l'élection des vice-présidents ;

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée Délibérante de déterminer les taux des indemnités des élus la composant, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour une collectivité telle que le PETR Le Grand Clermont, le taux maximal d'indemnité du président ne peut dépasser 37,41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que pour une collectivité telle que le PETR Le Grand Clermont, le taux maximal d'indemnité d'un vice-président ne peut dépasser 18,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

En maintenant les taux d'indemnité précédemment appliqués, les montants d'indemnités seraient les suivants :

Fonction	Taux
Président	28 %
1 <sup>er</sup> vice-président	14 %
2 <sup>e</sup> vice-président	14 %
3 <sup>e</sup> vice-président	14 %
4 <sup>e</sup> vice-président	14 %
5 <sup>e</sup> vice-président	14 %
6 <sup>e</sup> vice-président	14 %
7 <sup>e</sup> vice-président	14 %
8 <sup>e</sup> vice-président	14 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
063-200048171-20170928-DCS509-DE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les taux d'indemnités du Président et des huit vice-présidents avec effet rétroactif au 01 juin 2017.**

Publication : 16/10/2017

A Clermont-Ferrand, jeudi 05 octobre 2017.

**Dominique ADENOT,**  
Président.

